

Protocole sanitaire Novembre 2020 :

Points de vigilance	Proposition d'aménagement
Préalable	<p>Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (+ de 38°C ou plus) ou d'apparition de symptômes.</p> <p>Ils sont informés clairement</p> <ul style="list-style-type: none"> -des conditions de fonctionnement de l'école et de l'évolution des mesures prises -de leur rôle dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables etc.)
Accueils des élèves <i>Matin et après-midi</i>	<p>Un adulte se tient au portail à distance des enfants qui rentrent ou des adultes qui pourraient vouloir lui parler.</p> <p>Les CE et les CM sont séparés durant le temps d'accueil afin de ne pas brasser les deux groupes.</p>
Sorties des élèves Midi et 17h	<p>Les classes de CE et CM sortent de l'établissement distinctement pour éviter les brassages des groupes</p> <p>Les enfants de CE et CM attendant leurs parents stationnent dans la cour à deux endroits distincts (CM à droite du portail et CE à gauche du portail)</p> <p>Si l'enfant prend le bus du RPI : il patiente sous le préau sous la surveillance d'un employé de mairie.</p>
Temps de récréation	<p>Les temps de récréation seront décalés selon un horaire précis pour que chaque classe sorte seule.</p> <p>CE : 10h30-10h45 15h45-16h00 CM : 10h45-11h00 16h00-16h15</p> <p>Dans les espaces extérieurs la distanciation physique ne s'applique pas. L'accès aux jeux, bancs et espaces collectifs extérieurs sont autorisés.</p>
Passages aux toilettes, lavage des mains	<p>Le fonctionnement strict d'un sanitaire par classe est conservé</p> <p>Les lavages des mains réguliers des élèves ont lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> -dès l'arrivée à l'école : 9h et 14h, avant -après chaque passage aux toilettes. -avant et après chaque récréation -chaque sortie de l'école : 12h et 17h <p>Les enfants ne peuvent plus boire aux points d'eau directement ou grâce à un gobelet, chacun portera sa gourde d'eau à son nom.</p>
Aération, nettoyage, désinfection des locaux.	<p>L'aération des locaux est fréquente (toutes les 2h). Elle dure 15 minutes.</p> <p>Le nettoyage des sanitaires est prévu en fin de journée dans la cadre du ménage complet des locaux. Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé plusieurs fois par jour.</p>
Collations	<p>Annulation des récrés fruitées.</p> <p>Le remplacement du fruit du matin par une compote ou un fruit individuel est accepté.</p> <p>Les collations se déroulent dans la cour directement après le lavage des mains.</p>
Déplacements des élèves dans les bâtiments	<p>Dans la mesure du possible les déplacements et les croisements importants d'élèves doivent être limités</p> <p>Le brassage entre les CE et les CM se fera uniquement à l'extérieur dans le cadre des activités d'EPS en respectant les distanciations recommandées selon les activités sportives.</p>
Soins aux élèves	<p>Les soins (blessures) seront effectués dans chaque classe avec les trousseaux pharmaceutiques propres à chaque groupe. Masques pour adultes ou visières (masques 2 par jour par personne) et gants pour les soins.</p> <p>En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève : Les symptômes évocateurs sont : Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre etc.</p> <p>L'enseignant prend immédiatement la température. Si celle-ci dépasse les 37,7° l'enfant est placé à l'isolement avec un masque dans la salle du Conseil (pièce dédiée) sous la</p>

	<p>surveillance d'un employé municipal (contacter immédiatement la mairie). Les responsables de l'enfant sont immédiatement prévenus et invités à venir chercher leur enfant rapidement. L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale. En cas de test positif : La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.</p>
Protection des personnes	<p>Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs. Pour les élèves des écoles élémentaires le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs. L'avis du médecin de l'éducation nationale référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque école en masques grand public afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas. Des poubelles à couvercle munies de pédales pour jeter les mouchoirs, masques, gants... seront placées à côtés des sanitaires. Les lavages des mains par les adultes ont lieu plusieurs fois par demi-journée. Des lingettes désinfectantes sont à disposition des enseignants dans les classes. Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage ou désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.</p>

Dans la classe :

Points de vigilance	Mise en œuvre
Répartition des élèves dans la classe	<p>Dans les espaces clos (salles de classe, bibliothèque, cantine...) la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible. Les séances à la bibliothèque sont suspendues</p>
Utilisation du matériel personnel de l'élève	<p>Le matériel individuel doit le rester. Chaque enfant doit avoir ses trousse complètes pour éviter les prêts.</p>
Utilisation du matériel collectif	<p>La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou groupe est permise (ballons, livres, jeux, jouets crayons...) à condition d'une désinfection quotidienne ou d'une absence d'utilisation durant 24h.</p>
Les élèves	<p>Les élèves bénéficient d'une information sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains. L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours.</p>

